



PREAVIS MUNICIPAL N° 2022/07

OLLON - ECA 7518 - 7521 - Complément des installations solaires photovoltaïques à Perrosalle - Bâtiments 1 et 4



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

En décembre 2020, le Conseil communal votait un crédit de construction d'un montant de Fr. 36'600'000.-- (c.f. préavis 2020/03) pour permettre la réalisation de l'extension du complexe scolaire de Perrosalle.

Dans le cadre du projet, les bases légales de construction en termes de production d'électricité et d'eau chaude sanitaire ont été respectées, ceci en recouvrant l'ensemble de la toiture sud-ouest du bâtiment 1, soit 273 panneaux de 410 W.

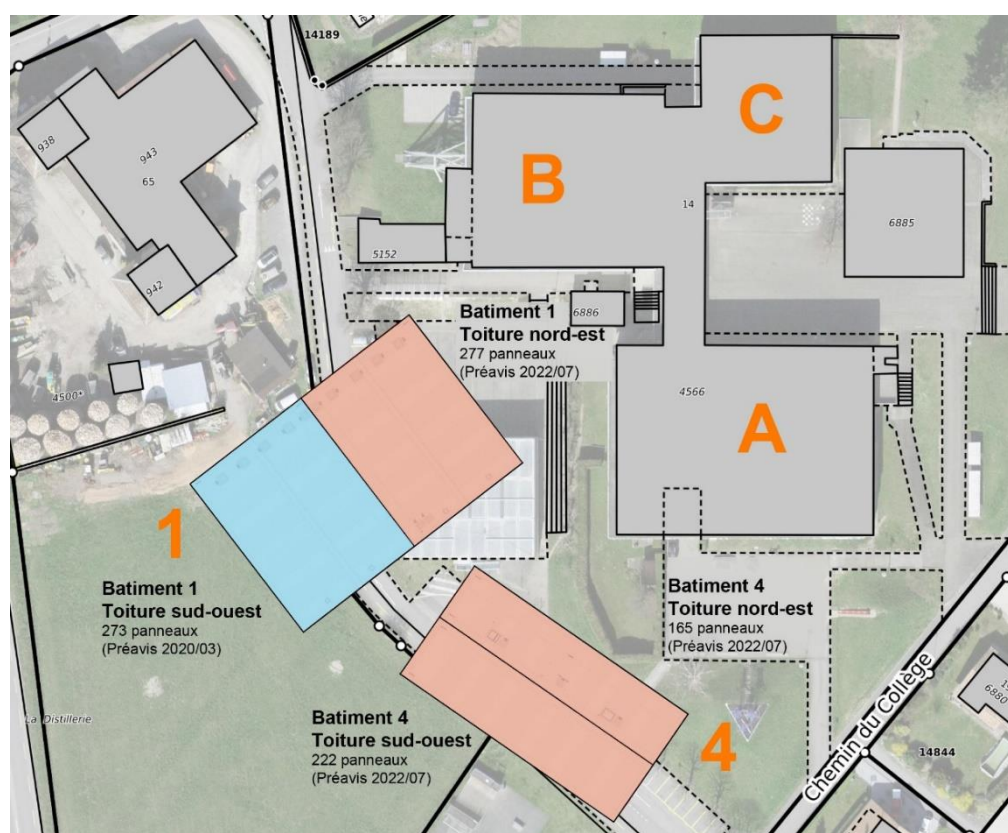
2. Politique énergétique et contexte international

La crise qui frappe l'Europe depuis le début de cette année démontre malheureusement à quel point notre pays est dépendant à la fois des énergies fossiles mais également de l'approvisionnement en électricité.

Par conséquent, il apparaît aujourd'hui urgent d'augmenter massivement la production d'électricité par le biais d'installations solaires photovoltaïques et ainsi contribuer à l'effort général pour garantir une autonomie énergétique.

3. Projet

Les constructions en cours offrent la possibilité d'intégrer des panneaux solaires photovoltaïques sur leur toiture.



Il est prévu de compléter la toiture nord-est du bâtiment 1 et de recouvrir l'ensemble de celle du bâtiment 4, ce qui représente l'équivalent de 664 panneaux d'une puissance de 410 W. La production estimée pourrait atteindre 295'000 kWh par an. A titre comparatif, c'est 4 fois celle des panneaux solaires photovoltaïques installés en 2013 sur le bâtiment A.

4. Autoconsommation

Le réseau électrique actuel du complexe scolaire de Perrosalle est basé sur un microgrid, le principe étant de mutualiser au maximum les énergies afin de les consommer sur site.

Cela veut dire que la totalité de la production électrique est utilisée sur les bâtiments existants A, B et C. Il en sera de même pour les nouvelles constructions 1 et 4.

La production des panneaux solaires photovoltaïques situés sur le bâtiment A est actuellement auto-consommée à 87 % sur l'ensemble des 3 ouvrages existants. L'installation de base de la salle de gymnastique (préavis 2020/03) devrait couvrir les besoins pour les 2 nouveaux bâtiments.

Une simulation prévoit une autoconsommation de l'ordre de 35 %, ce qui correspond à une revalorisation financière estimée à Fr. 40'000.--. Le solde de la production sera réinjecté dans le réseau.

5. Revente sur le réseau

Il y a encore peu, la revente de l'excédent de production n'était guère intéressante. Toutefois aujourd'hui, et au vu du contexte international, la Société Romande Energie S.A. annonce un rachat du kWh à 18.6 cts pour 2023 (voir <https://pubdb.bfe.admin.ch/fr/suche?keywords=691>).

Ceci permettrait d'encaisser environ Fr. 29'000.-- par an sur la revente d'énergie. Bien entendu, nous n'avons pas de garantie quant à la pérennité de ce prix.

6. Planning des travaux

Les travaux pourraient débuter dès l'acceptation du présent préavis.

Ceux-ci seront réalisés par l'entreprise Solstis SA qui a déjà obtenu l'adjudication pour la toiture sud-ouest du bâtiment 1, dans le cadre d'une procédure sur invitation.

L'avancement du chantier en cours obligera vraisemblablement à retirer les échafaudages du bâtiment 4, le coût relatif à la repose de ceux-ci a été pris en compte dans ce préavis.

7. Marchés publics

Le montant des travaux devrait normalement faire l'objet d'une procédure « ouverte ». Toutefois, il existe des exceptions, notamment du fait qu'une partie de l'ouvrage a été attribué (RLMP-VD, art 8g et 8h). Dès lors, le mandat pour ce projet sera confié de gré à gré à l'entreprise Solstis SA.

8. Développement durable

Le projet proposé s'inscrit pleinement dans le cadre du développement durable. Le bilan environnemental représente une économie équivalant à 186 t de CO₂ par an.

A noter que, malheureusement, dans le cadre de la législation sur les marchés publics, la procédure ne permet pas d'imposer la provenance du matériel, celui-ci venant principalement de Chine.

9. Subvention

Ce projet pourra bénéficier d'une subvention fédérale sous la forme d'une rétribution unique (RU). Celle-ci est estimée à environ Fr. 79'000.--.

10. Aspects financiers

Les montants présentés ci-après sont issus de devis et d'estimations.

Installation photovoltaïque bâtiment 1 (complément)	Fr.	199'300.--
Installation photovoltaïque bâtiment 4	Fr.	276'700.--
Electricité et câblages	Fr.	46'500.--
Ferblanterie	Fr.	20'000.--
Echafaudages	Fr.	32'500.--
Etude	Fr.	40'000.--
Divers et imprévus 10 %	Fr.	61'000.--
Montant total HT	Fr.	676'000.--
TVA 7.7 %	Fr.	52'052.--
Montant total TTC	Fr.	<u>728'052.--</u>
Montant total TTC arrondi	Fr.	<u>728'000.--</u>

11. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 13 octobre 2022,

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2022/07 ;
- ayant entendu le rapport de la Commission technique ;
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;


décide

1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les travaux pour le complément des installations solaires photovoltaïques à Perrosalle - Bâtiments 1 et 4, proposés pour un montant total de **Fr. 728'000.--**,
2. de lui **ACCORDER** à cet effet, à hauteur des travaux nets (subvention déduite), le crédit nécessaire par le recours à l'emprunt bancaire dans le cadre du dernier plafond d'endettement voté,
3. d'**AMORTIR** l'investissement net, la première année qui suit la fin des travaux, et cela durant une période de 20 ans, par le compte 502.3310.00.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic :



P. Turrian



Le Secrétaire



Ph. Amevet